



Août 2010

## D'une détérioration conjoncturelle du marché du travail à une reprise sans emploi ?

### Résumé des points importants:

- En mai on a recensé 470.468 demandeurs d'emplois inoccupés indemnisés<sup>1</sup> (D.E.I.I.); ce qui représente une augmentation de 5.054 unités (+1,1%) sur base mensuelle et une augmentation de 10.695 unités (+2.3%) sur base annuelle.
- Alors que ce sont les hommes qui ont le plus souffert de la crise, la tendance semble s'inverser.
- Pendant que la détérioration des marchés du travail européens semble s'arrêter et qu'on arrive à un moment charnière où la tendance pourrait s'inverser, la situation de notre marché du travail continue de se détériorer.
- Le taux de chômage harmonisé des jeunes reste à un niveau très élevé: il est de 23,8% en mai 2010, soit 2,4 points de pourcentage de plus que l'année dernière.
- Selon l'OCDE le risque est grand pour notre pays, comme pour d'autres, d'avoir une reprise sans emploi.
- Le nombre de postes vacants reste à un niveau trop bas pour une reprise durable sur le marché de l'emploi. En comparant avec le niveau d'avant la crise (septembre 2008), le nombre d'emplois vacants a diminué de 14.159 unités (-23%).
- Selon les chiffres de l'Enquête sur les Forces de travail pour le premier trimestre 2010, l'emploi progresse dans le Royaume de 16.000 unités (+0,4%) par rapport au trimestre précédent et de 52.000 unités (+1,2%) par rapport à l'année précédente.
- L'OCDE estime à 43.317 le nombre absolu d'emplois permanents sauvés par les mesures de chômage partiel en Belgique.
- La BNB estime que les pertes d'emplois nets seront de 12.900 unités en 2010 et que l'emploi ne recommencera à progresser de nouveau qu'en 2011. Le taux de chômage harmonisé devrait être de 8,3% en 2010 et de 8,7% en 2011 et ce malgré une croissance attendue du PIB de 1,3% en 2010 et de 1,7% en 2011.

### Introduction

Près de 20 mois après le début de la crise bancaire et financière qui s'est propagée par la suite à l'ensemble de l'économie réelle avant de finalement se transformer en une crise de l'emploi d'une ampleur considérable, il est utile de se pencher à nouveau sur ses conséquences conjoncturelles pour le marché du travail belge. Cette crise de l'emploi est en effet sans précédent car comme le souligne l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) le taux de chômage dans la zone OCDE atteignait 8,7% au premier trimestre de 2010, soit son plus haut niveau depuis la Seconde Guerre mondiale. L'Organisation pense également que le chômage a atteint son pic mais qu'il ne reculera que lentement en se maintenant à un niveau élevé en 2011. Pour l'OCDE, l'impact de la récession pour la zone de l'Organisation serait comparable à celui de la plus grave récession de l'après-guerre, celle qui a suivi le premier choc pétrolier de 1973. Voyons donc quelle est et quelle pourrait être la situation en Belgique.

<sup>1</sup> Les D.E.I.I. sont définis comme étant des chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi et disponible sur le marché du travail. Pour plus d'informations voir Annexe 1 : Définitions des demandeurs d'emploi selon les différentes institutions du gouvernement fédéral belge.

# Le chômage: d'une aggravation conjoncturelle à un chômage structurel

## En mai le chômage des femmes a augmenté davantage que celui des hommes

Au cours du mois de mai 2010 on a recensé en moyenne 470.468 demandeurs d'emplois inoccupés

Tableau 1 : Nombre de D.E.I.I. par région et par sexe

	Nombre de D.E.I.I. en mai 2010	Evolution par rapport à avril 2010	Evolution par rapport à mai 2009
<b>BELGIQUE</b>	<b>470.468</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,3%</b>
Hommes	243.081	1,0%	3,8%
Femmes	227.387	1,2%	0,8%
<b>REGION FLAMANDE</b>	<b>181.453</b>	<b>1,7%</b>	<b>4,5%</b>
Hommes	94.604	2,1%	5,3%
Femmes	86.849	1,2%	3,6%
<b>REGION WALLONNE</b>	<b>208.740</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,5%</b>
Hommes	105.284	0,4%	1,6%
Femmes	103.456	1,2%	-2,5%
<b>REGION DE BRUXELLES-CAPITALE</b>	<b>80.275</b>	<b>0,4%</b>	<b>5,1%</b>
Hommes	43.193	0,1%	6,3%
Femmes	37.082	0,8%	3,7%

Source : ONEM

indemnisés<sup>2</sup> (D.E.I.I.) en Belgique; ce qui représente une augmentation de 5.054 unités (+1,1%) sur base mensuelle et une augmentation de 10.695 unités (+2.3%) sur base annuelle. Comme le souligne le *tableau 1*, les chiffres pour le Royaume cachent des disparités importantes quant à l'évolution de la situation entre les régions et entre les sexes.

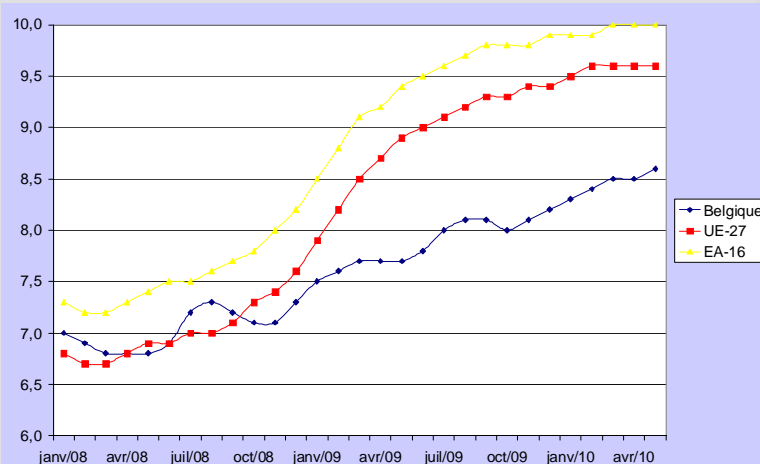
Comme nous l'avons déjà dit précédemment du fait que la crise a frappé davantage les secteurs à forte concentration de main d'œuvre masculine (construction, industrie ...) ce sont les hommes qui ont le plus souffert, comme le montre l'évolution par rapport à mai 2009, et ce dans toutes les régions

du pays. La tendance s'est actuellement inversée (cfr évolution par rapport à avril 2010) dans toutes les régions sauf en Flandre. Toutes les régions n'ont pas subi la crise de manière identique; la Flandre a pendant de nombreux mois fait face à une augmentation du chômage beaucoup plus importante que les autres régions. Ceci est dû à un taux d'emploi plus élevé et à une part plus importante du secteur industriel dans son économie qui la rend plus sensible aux conséquences des changements conjoncturels. Toutefois cette tendance semble s'estomper depuis plusieurs mois et c'est Bruxelles qui présente maintenant l'évolution la plus défavorable sur base annuelle. La Région Wallonne à quant à elle fort bien résistée à la crise.

## Alors que le chômage se stabilise dans l'Union il continue de croître en Belgique

Comme le montre le *graphique 1*, on constate que la croissance du taux de chômage belge s'est quelque peu ralentie ces derniers mois, même si le taux de chômage a augmenté de 0,1 point de pourcentage pour culminer à 8,6% en mai. Ceci représente 0,9 point de pourcentage de plus qu'en mai de l'année dernière et 1,8 point de pourcentage de plus qu'avant les impacts de la crise économique et financière sur le marché du travail. Pour rappel, le taux de chômage harmonisé était de 6,8% en mai 2008. Cependant tout ceci reste modéré en regard de la situation vécue à la suite des récessions des années 80 et 90 lorsque le taux de chômage du Royaume culminait à 11% en 1983-1984 et à 10% en 1994-1996. De plus, comme nous l'avons déjà dit précédemment, la Belgique a très bien résisté durant la première phase de la crise en comparaison avec d'autres pays européens. Néanmoins, alors que la détérioration du marché du travail européen semble s'arrêter et qu'on arrive à un moment charnière où la tendance pourrait s'inverser, la situation de notre marché du travail continue de se détériorer. En effet alors qu'à partir de

Graphique 1 : Taux de chômage harmonisé



Source : Eurostat

<sup>2</sup> Les D.E.I.I. sont définis comme étant des chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi et disponible sur le marché du travail. Pour plus d'informations voir Annexe 1: Définitions des demandeurs d'emploi selon les différentes institutions du gouvernement fédéral belge.

la moitié de l'année précédente le marché du travail européen s'est stabilisé, dans le même temps la Belgique a fait face à une détérioration de son taux de chômage. Cette situation pourrait être en partie imputée à un effet retard provoqué par un marché du travail peu flexible.

### **La chute de la productivité risque de conduire à une reprise sans emploi**

Il y aura également un autre effet retard avec des effets au moins aussi important sur le marché du travail belge: la reprise économique qui est en cours dans notre pays ne se traduira pas par des créations d'emplois en nombre suffisant pour effacer les traces de la pire crise financière et économique mondiale du dernier demi-siècle sur le marché du travail. En effet comme le souligne l'OCDE<sup>3</sup>, durant la crise quand les baisses des commandes se sont faites sentir, les entreprises ont certes procédé à des licenciement mais elles ont également conservé leur personnel afin de ne pas devoir procéder à des engagements une fois le gros de la crise passée. Ceci a eu pour conséquence une baisse de la productivité de la main d'œuvre. Maintenant que la reprise est là, ces entreprises vont d'abord faire croître la productivité de leur main d'œuvre avant de procéder à de nouveaux recrutements. Le risque d'avoir une croissance sans emploi, au moins dans la première phase, est donc bien réel d'autant plus que notre pays a utilisé massivement des mesures de chômage temporaire qui ont encore amplifié la conservation de main d'œuvre au sein des entreprises. A cela s'ajoute dans une première phase les effet sur l'emploi des inévitables mesures d'austérité que devra prendre le futur gouvernement suite aux problèmes de dettes souveraines auxquels font face les pays de la Zone Euro.

### **Une situation toujours difficile pour les jeunes**

De fait, de nombreuses personnes (chômeurs, jeunes diplômés, étrangers ...) restent hors du marché du travail pendant de longues périodes, cela accroît le risque que l'augmentation du chômage conjoncturel ne débouche sur un chômage structurel. C'est surtout le manque d'opportunités pour les groupes les plus défavorisés qui pose problème car ils sont exposés au risque de perdre le lien avec le marché du travail, risquant ainsi d'accroître la part structurelle du chômage déjà bien présente en Belgique. Le chômage des jeunes en particulier continue d'être un problème pour notre marché du travail, leur taux de chômage harmonisé reste à un niveau élevé. Même s'il a baissé très légèrement en mai pour atteindre 23,8% il reste 2,4 points de pourcentage plus élevé qu'au mois de mai de l'année dernière. Ces données d'enquêtes sont confirmées par les données administratives provenant de l'Office national de l'Emploi (ONEM) comme le

Tableau 2 : Nombre de D.E.I.I. par région et par classe d'âge

	Nombre de D.E.I.I. en mai 2010	Evolution par rapport à avril 2010	Evolution par rapport à mai 2009
<b>BELGIQUE</b>	<b>470.468</b>	<b>1,2%</b>	<b>2,3%</b>
Moins de 25 ans	64.574	4,3%	-0,6%
De 25 à 49 ans	281.398	0,5%	1,2%
50 ans et plus	124.496	1,4%	6,7%
<b>REGION FLAMANDE</b>	<b>181.453</b>	<b>1,7%</b>	<b>4,5%</b>
Moins de 25 ans	22.984	4,3%	1,5%
De 25 à 49 ans	103.151	1,3%	4,2%
50 ans et plus	55.318	1,3%	6,3%
<b>REGION WALLONNE</b>	<b>208.740</b>	<b>1,2%</b>	<b>-0,5%</b>
Moins de 25 ans	33.491	5,0%	-2,9%
De 25 à 49 ans	122.798	-0,2%	-2,5%
50 ans et plus	52.451	2,1%	6,4%
<b>REGION DE BRUXELLES-CAPITALE</b>	<b>80.275</b>	<b>0,4%</b>	<b>5,1%</b>
Moins de 25 ans	8.099	1,1%	3,6%
De 25 à 49 ans	55.449	0,5%	4,2%
50 ans et plus	16.727	-0,1%	8,9%

Source : ONEM

montre le tableau 2. Dans toutes les régions du pays c'est les D.E.I.I. de moins de 25 ans qui augmentent le plus alors que leur situation était déjà défavorable avant la crise.

Si on regarde l'évolution du nombre de bénéficiaires d'allocations d'attente on observe une situation stable au niveau du Royaume: une augmentation de 3.664 unités (+ 3,49%) sur base mensuelle et de 1.065 unités (+ 1%) sur base annuelle. C'est la Flandre qui fait face à l'augmentation la plus importante du nombre de bénéficiaires d'allocations d'attente; plus 1.502 unités (+6,53%) sur base mensuelle et plus 1.989 unités (+8,84%) sur base annuelle. Sur base annuelle la Wallonie a connu une baisse de 1.578 unités (-2,32%) et Bruxelles une augmentation de 654 unités (+3,89%).

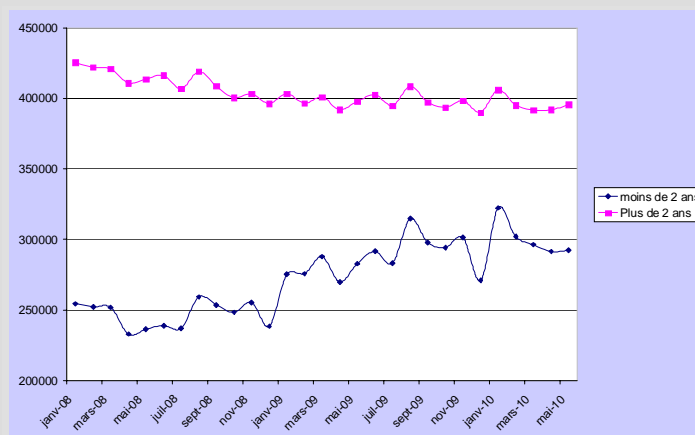
<sup>3</sup> OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : Sortir de la crise de l'emploi*, Edition de l'OCDE, Paris.

## Pas assez d'offres d'emplois disponibles pour une reprise durable sur le marché du travail

Comme le montre bien le graphique 2, la détérioration actuelle de notre marché du travail reste conjoncturelle, pour l'instant. En effet, le nombre de chômeurs percevant des allocations depuis plus de deux ans est en constante diminution alors que celui de ceux qui sont au chômage depuis moins de deux ans est en augmentation.

Comme l'OCDE le souligne, afin d'éviter que le chômage conjoncturel qui s'est formé durant la crise ne devienne avec le temps un chômage structurel, comme lors des crises de l'emploi précédente, il faudra que le nombre de poste vacants disponibles augmente de façon significative afin de remplacer les emplois détruits durant la crise mais également pourvoir des postes aux groupes les plus défavorisés qui sont notamment les jeunes sans expérience.

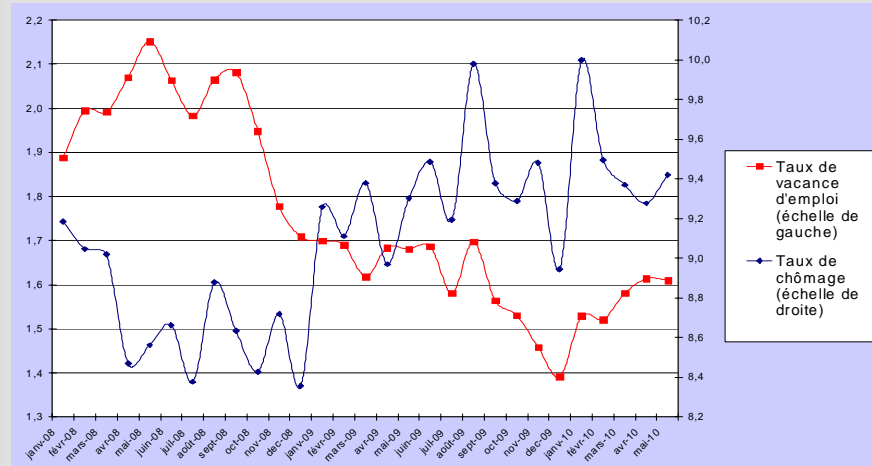
Graphique 2 : Nombre de chômeurs par durée de chômage



Source : ONEM

Toutefois, comme indiqué par le graphique 3, le nombre de postes vacants reste à un niveau relativement

Graphique 3 : Taux de vacance d'emploi administratif et taux de chômage administratif



Sources : VDAB, FOREM, Actiris, ONEM, BNB, DGSIE  
Calculs : SPF ETCS

bas. En comparant avec le niveau d'avant la crise (septembre 2008) le nombre d'emplois vacants a diminué de 14.159 unités (-23%). Le nombre de postes restés vacants enregistrés dans les services régionaux pour l'emploi fin du mois de mai 2010 était de 41.081 pour la Flandre, 6.611 pour la Wallonie et de 3.566 pour Bruxelles. L'écart entre l'offre et la demande de travail provient sans doute d'une inadéquation dans les qualifications des chercheurs d'emploi mais aussi du handicap salarial dont souffre la Belgique, par rapport à nos voisins. Le nombre d'heures prestées par des

intérimaires continue d'augmenter chaque mois et ce depuis octobre 2009, ce qui est une bonne nouvelle dans la mesure où l'intérim est un bon indicateur des besoins immédiats des employeurs en terme de main d'œuvre.

## Et l'emploi progresse au premier trimestre 2010 ...

Les chiffres de l'emploi pour le premier trimestre 2010, selon les chiffres de l'Enquête sur les Force de travail de la D.G.S.I.E.<sup>4</sup>, repris dans le tableau 3, montrent une progression de l'emploi dans le Royaume de 16.000 unités (+0,4%) par rapport au trimestre précédent et de 52.000 unités (+1,2%)<sup>5</sup> par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ce sont surtout les femmes et les plus de 50 ans qui contribuent à cette progression. Cette augmentation simultanée du chômage et de l'emploi est rendue possible par

**Tableau 3 : Nombre de personnes occupées selon le sexe, la tranche d'âges, la région et le régime de travail (premier trimestre 2010)**

	Nombre de personnes occupées 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	Évolution en % par rapport au 4 <sup>e</sup> trimestre 2009	Évolution en % par rapport au 1 <sup>er</sup> trimestre 2009
<b>Total</b>	<b>4.470.000</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes	2.435.000	-0,4%	0,0%
Femmes	2.035.000	1,3%	2,6%
<b>Classe d'âges</b>			
15-24 ans	312.000	-7,7%	-2,9%
25-49 ans	3.056.000	0,3%	-0,4%
50 ans et +	1.102.000	3,0%	7,1%
<b>Région</b>			
Région de Bruxelles-Capitale	414.000	1,8%	2,8%
Région flamande	2.747.000	-0,5%	1,7%
Région wallonne	1.309.000	1,8%	-0,4%
<b>Type de contrat (uniquement salariés)</b>			
A temps plein	2.814.000	2,3%	0,6%
A temps partiel	1.006.000	-1,1%	6,8%

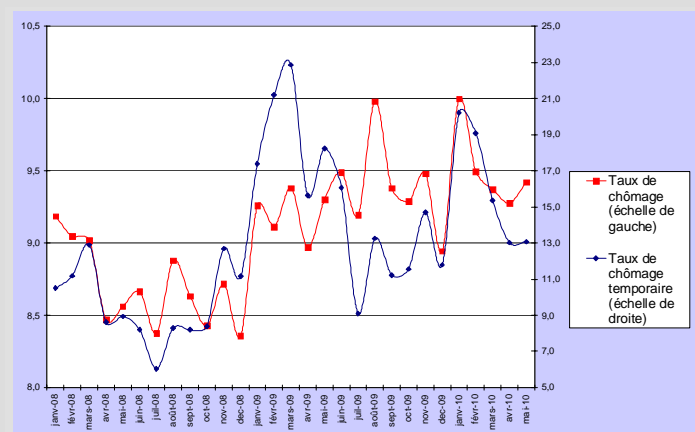
Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et information économique

l'augmentation du nombre d'actifs dans notre pays. Ainsi le taux d'activité<sup>6</sup> s'établit à 66,8% au premier trimestre 2010 soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent et de 1,4 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Par contre c'est encore une fois les jeunes qui souffrent le plus de la situation, le nombre des 15-24 ans au travail est en baisse de 7,7% par rapport au trimestre précédent et de 2,9% par rapport à l'année précédente.

## Le chômage temporaire et les mesures anti-crise ont aidé à préserver 43.317 emplois

### Un recours important au chômage temporaire durant la crise

**Graphique 4 : Taux de chômage administratif et taux de chômage temporaire en Belgique (données non désaisonnalisées)**



Sources : ONEM, BNB, DGSIE, ONSS

Calculs : SPF ETCS

Comme le montre le graphique 4, le recours au chômage temporaire<sup>7</sup> a été extrêmement important dans notre pays. Au plus fort de la crise, en mars 2009, le taux de chômage temporaire culminait à plus de 23%. Il s'agit ici du chômage temporaire «classique» qui n'est accessible qu'aux ouvriers, mesure qui existait bien avant la crise. Cette mesure a été complétée par trois mesures de crise dont deux sont gérées par l'ONEM et une par l'ONSS. Le recours à ces mesures a toutefois été nettement moindre. A titre de comparaison pour le mois de mars 2010 il y a eu 8.546 personnes concernées par le volet ONEM des mesures anti-crise, 2.012 pour le crédit-temps de crise et 6.534 pour la suspension de crise, alors que dans le même temps il y avait 215.467 personnes au chômage temporaire «classique». Pour rappel, les mesures anti-crise dont il a été question ci-avant ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2010.

<sup>4</sup> Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE)

<sup>5</sup> Toutefois l'emploi a baissé de 25.200 unités (-0,6%) en 2009 par rapport à 2008 sur base de la moyenne annuelle.

<sup>6</sup> Le taux d'activité se définit comme le nombre d'actifs occupés et d'actifs inoccupés (chômeurs BIT) sur le nombre de personne en âge de travailler.

<sup>7</sup> Le taux de chômage temporaire se définit comme le nombre moyen d'ouvriers au chômage temporaire sur le nombre total d'ouvriers salariés dans le Royaume durant la même période.

## **Les mesures de chômage partiel ont aidé à préserver 43.317 emplois permanents durant la récession 2008-2009 selon l'OCDE**

L'OCDE a récemment procédé à une évaluation du nombre d'emplois permanents que les mesures de chômage partiel, chômage temporaire et mesures anti-crise, ont aidé à préserver durant la récession de 2008-09. Pour ce faire l'Organisation a mis au point un modèle économétrique<sup>8</sup> qui permet de mieux identifier l'impact des systèmes d'indemnisation du chômage partiel sur les ajustements du marché du travail durant la récente phase de ralentissement de l'activité. Il ressort clairement de cette analyse que les mesures de chômage partiel ont aidé à préserver les emplois permanents durant la récession de 2008-2009. L'Organisation estime que de tous les pays de Zone OCDE c'est le dispositif d'indemnisation du chômage partiel belge qui a eu le plus fort impact, en proportion, sur l'emploi permanent, durant la récession. On estime que le recul de l'emploi permanent entre le déclenchement de la crise et la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 est de 1,3% inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence du système d'indemnisation du chômage partiel. Cependant, cette estimation repose sur l'hypothèse implicite selon laquelle le chômage partiel est utilisé exclusivement pour faire face à la crise comme c'est le cas dans la plupart des pays. Toutefois la Belgique fait exception car nous l'utilisons de manière importante bien avant la crise. L'impact de ces mesures sur l'emploi pourrait donc être notablement surestimé.

Pour la Belgique l'Organisation estime à 43.317 le nombre absolu d'emplois permanents sauvés par les mesures de chômage partiel.

## Situation économique et prévisions de la Banque Nationale de Belgique

### **Croissance du PIB attendue en 2010 et 2011...**

Dans une publication économique de juin 2010 la Banque Nationale de Belgique (BNB) présentait des prévisions pour 2010, dans un contexte de reprise économique qui a commencé au cours du troisième trimestre 2009 et s'est poursuivie ensuite à un rythme modéré (le PIB à cru de 0,7% au troisième trimestre de 2009, de 0,3% au dernier trimestre de 2009 et de 0,1% au premier trimestre de 2010). En tout, la chute du PIB de 3% en 2009 a été légèrement inférieure que celle de la Zone Euro et la croissance est estimée comme devant être plus durable cette année (2010) et la prochaine. Selon les prévisions, la croissance devrait atteindre 1,3% et 1,7% en 2010 et 2011, soutenue en cela par la demande extérieure, alors que la consommation et plus tard les investissements des entreprises et des ménages devraient supporter la croissance.

### **...mais sans effet sur le marché du travail !**

Dans ce contexte économique, le marché du travail belge a fait preuve de résilience comme nous l'avons dit dans la partie relative au chômage et ce en regard de la gravité de la récession économique. Selon la BNB, les pertes d'emplois et la croissance du chômage ont été limitées, comme nous l'avons dit plus haut, par l'usage massif des mesures de chômage partiel. Une chute importante de la productivité des entreprises a également servi d'amortisseur des effets de la crise sur le marché du travail. Cependant même si ces éléments semblent retourner à un niveau «normal», les destructions d'emplois devraient selon la BNB continuer en 2010. Suite à une chute de 38.500 unités<sup>9</sup> au cours de l'année 2009, les pertes d'emplois nettes sont estimées à 12.900 unités pour cette année 2010, et ce avant que l'emploi ne recommence à progresser de nouveau en 2011. De 7,0% et 7,9% en 2008 et 2009, le taux de chômage devrait atteindre 8,3% cette année (2010) et 8,7% en 2011. Ces prévisions reflètent à la fois le plongeon de la productivité du travail dans notre pays suite à la faiblesse de l'activité économique et l'augmentation constante du coût du travail horaire, le coût du travail unitaire dans le secteur privé a augmenté de 4,9% en 2009! Toutefois, suite à la reprise cyclique qui s'amorce en terme de productivité du travail, le coût du travail devrait rester stable en 2010 et augmenter de seulement 0,8% en 2011.

<sup>8</sup> OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : Sortir de la crise de l'emploi*, pp. 70-82, Edition de l'OCDE, Paris.

<sup>9</sup> Les chiffres de l'emploi fourni par la BNB proviennent des comptes nationaux, données administratives qui diffèrent des données provenant de l'Enquête sur les Force de travail. Il est donc normal que le chiffre repris ici diffère de celui présenté à la page 5 sous l'intitulé « Et l'emploi progresse au premier trimestre 2010 ... ».

Annexe 1: Définitions des demandeurs d'emploi selon les différentes institutions du gouvernement fédéral belge. (Mai 2010)

